



Conseil des
écoles publiques
de l'Est de l'Ontario

CONTINUUM DES MESURES DE DISCIPLINE ÉDUCATIVE

LE CADRE DE LEADERSHIP POUR LES DIRECTIONS ET DIRECTIONS ADJOINTES DES ÉCOLES SOULIGNE QUE LES LEADERS DANS UNE PRATIQUE EFFICACE DOIVENT « INSTAURER UNE CULTURE SCOLAIRE INCLUSIVE, RESPECTUEUSE, SÉCURITAIRE ET BIENVEILLANTE, PROTÉGER LES DROITS DE LA PERSONNE ET PROMOUVOIR DES PRINCIPES ET DES PRATIQUES NON DISCRIMINATOIRES ».

VISION ET OBJECTIFS

La CEPEO veut faire en sorte que le milieu d'apprentissage soit bienveillant, sécuritaire, équitable et inclusif. Tous les élèves, parents et autres membres de la communauté scolaire se sentent bienvenus, respectés et appréciés et chaque élève est appuyé et motivé à réussir dans une culture diversifiée aux attentes en matière d'apprentissage élevées.

Le bien-être, la sécurité et la santé mentale des enfants et des jeunes sont reconnus comme des facteurs clés et des éléments essentiels à la réussite de tous les élèves fréquentant les écoles du CEPEO, lieux où les élèves peuvent réaliser leur plein potentiel.

CONCRÈTEMENT...

- Favoriser une éducation **équitable et inclusive**,
- Favoriser des **milieux sécuritaires** dans les écoles,
- Favoriser une **approche globale** et un engagement touchant l'école dans son ensemble,
- Favoriser des **mesures de soutien** pour tous les élèves afin de les aider à développer des relations saines, à faire des choix judicieux, à poursuivre leur apprentissage et à réussir.

COMMENT :

- examiner nos politiques et nos pratiques relatives au comportement des élèves en incluant nos pratiques à l'égard des **suspensions discrétionnaires (article 306) aux paliers élémentaire et secondaire**
- Instaurer et assurer la mise en oeuvre des principes de la **justice réparatrice** dans nos pratiques
- relever les **préjugés** et à éliminer les obstacles systémiques afin de favoriser une approche exempte de préjugés en matière de mesures disciplinaires;
- intégrer des principes et facteurs relatifs aux droits de la personne à toutes les étapes du processus de discipline progressive;
- veiller à ce que les politiques disciplinaires n'aient pas une **incidence disproportionnée** sur les élèves acialement identifiés et les élèves ayant des besoins particuliers ou handicapés.
- s'assurer de mettre en place des **processus équitables, transparents et non discriminatoires** pour :
 - repérer les comportements inappropriés chez les élèves,
 - promouvoir un comportement positif (SCP), développer l'intelligence émotionnelle, l'autorégulation et les habiletés sociales (SEL)
 - appuyer des mécanismes d'intervention précoce.

IMPACTS NÉGATIFS DES SUSPENSIONS ET DE L'EXCLUSION SCOLAIRE

Adaptation de J. Fagan, Recent Perspectives on Youth Violence, Seattle, 1996

LA SUSPENSION PEUT

- indiquer à l'élève qu'il ne fait plus partie du milieu scolaire
- signaler à l'élève que sa présence est indésirable ou qu'il n'est pas apprécié, il peut penser que le personnel de l'école se soucie peu de lui
- porter atteinte à la dignité de l'élève
- empêcher l'élève d'intérioriser un ensemble de règles qui le rendront apte à maîtriser ses propres comportements
- stresser davantage l'élève et de ce fait, intensifier la colère qu'il peut ressentir
- augmenter les risques que l'élève adopte des comportements délinquants et violents
- fournir à l'élève un moyen de se soustraire à des interactions sociales pénibles ou à des difficultés d'ordre scolaire
- renforcer le comportement inadmissible au lieu de contribuer à le corriger
- priver l'élève de l'accès à l'enseignement
- augmenter le risque que l'élève ait un échec scolaire ou des résultats scolaires en deçà de ses capacités
- indiquer à l'élève que les adultes le considèrent comme un raté sur le plan scolaire ou de façon plus générale
- donner lieu à des situations où l'élève n'est pas sous la surveillance d'adultes pour une partie ou la totalité de la journée scolaire
- accroître le danger que l'élève consomme des produits tels que l'alcool, le tabac ou des stupéfiants et qu'il adopte des comportements sexuels à risque
- augmenter les risques de violence familiale ou de mauvais traitements
- accroître les risques de suicide
- alimenter un sentiment de découragement
- constituer bien souvent un facteur dans la décision de quitter l'école
- inciter l'élève à adopter des comportements qui font de la collectivité locale un milieu moins sûr

EFFETS PERVERS POSSIBLES DE LA SUSPENSION DU POINT DE VUE DE L'ÉLÈVE

Elle peut :

- porter atteinte à l'estime de soi
- diminuer l'habileté à s'autodiscipliner
- renforcer les comportements agressifs
- accroître les comportements d'évitement
- nuire à la réussite scolaire
- augmenter le risque que l'enfant ou le jeune subisse de mauvais traitements ou qu'il adopte un comportement dangereux
- contribuer à une augmentation du taux de décrochage
- contribuer à l'accroissement de la criminalité chez les jeunes

FACTEURS ASSOCIÉS À L'EXCLUSION SCOLAIRE ET AUX SUSPENSIONS

La documentation portant sur l'exclusion temporaire révèle certaines tendances intéressantes. Une étude menée par le Toronto Board of Education a permis d'établir que les cinq facteurs suivants sont le plus souvent associés aux cas d'exclusion temporaire de l'école :

- des antécédents de mauvais comportement;
- un rendement scolaire inférieur à celui des élèves de la même année;
- le redoublement à un moment quelconque du cheminement scolaire;
- de nombreux changements d'écoles (plus de quatre en moyenne);
- la fréquentation d'écoles qui ont un taux élevé d'exclusions temporaires.

Ces facteurs ne sont pas surprenants. Il semble que la combinaison de deux d'entre eux, à savoir les difficultés d'apprentissage et les nombreux changements d'écoles, soit significative, car elle contribue probablement à accroître le sentiment de frustration et d'aliénation de l'élève. Il est essentiel que l'élève éprouve de la satisfaction face à son travail scolaire et qu'il ait un sentiment d'appartenance à son école.

Le recours à la suspension peut varier grandement selon les écoles. Certaines ont tendance à maintenir les élèves au sein de l'établissement et à employer d'autres stratégies; d'autres sont portées à recourir fréquemment à la suspension.

Cette étude a aussi révélé que les écoles qui avaient des taux de suspension plus bas que la moyenne présentaient les qualités suivantes :

- un bon climat au sein de l'établissement;
- l'absence d'apathie — c'est-à-dire des élèves et des membres du personnel enthousiastes;
- des membres du personnel qui ont une bonne opinion des élèves;
- une décentralisation des prises de décisions en matière de discipline;
- une forte participation des élèves aux activités scolaires.

QUESTIONS POUR NOURRIR LA RÉFLEXION :

- Les programmes d'éducation disponibles dans nos écoles répondent-ils à la gamme complète des besoins des élèves?
- Les élèves suspendus ont-ils été retirés du programme d'études parce qu'ils ont des besoins particuliers auxquels l'école ne répond pas, bien qu'elle soit apte à le faire?
- Est-il réaliste de penser que le système scolaire peut offrir un programme d'éducation adéquat à un élève qui a des besoins d'ordre comportemental si ce dernier est exclu temporairement de l'école?

CLIMAT ET CULTURE SCOLAIRES POSITIFS

Nous pouvons définir le climat scolaire comme l'ensemble des relations personnelles qui se vivent dans une école. Les leaders de l'école et du système donnent le ton en créant un milieu d'apprentissage bienveillant et sécuritaire, en abordant les problèmes de comportement de façon individualisée.

Lorsqu'il y a un climat scolaire positif :

- les élèves, les parents et les membres du personnel se sentent en sécurité, à l'aise et acceptés;
- tous les membres de la communauté scolaire sont invités à entretenir des relations saines et respectueuses;
- les élèves sont encouragés à être des leaders et des modèles à suivre;
- les parents et les membres de la communauté sont des participants actifs;
- les comportements positifs sont renforcés
- les élèves ont la possibilité de développer des relations exemptes de discrimination et de harcèlement;
- il existe une culture d'attentes élevées.

Afin de bien gérer les comportements, les mesures disciplinaires ne doivent pas considérer seulement le comportement et les agissements des élèves de façon isolée. Il faut également pouvoir tenir compte des causes sous-jacentes de ces comportements. Lorsqu'un comportement problématique ou non souhaitable est éliminé, il est possible qu'un autre comportement inapproprié le remplace parce que le besoin sous-jacent n'a pas été satisfait. Un comportement inapproprié est habituellement une réponse ou une réaction à une situation dans le milieu de vie de l'élève et qu'il s'agit d'une tentative de communiquer un besoin, plutôt que d'agir volontairement de façon agressive ou de façon négative.

Dans une culture scolaire positive, les personnes bénéficient de la confiance et du respect d'autrui et s'impliquent; il y a une collaboration, des attentes élevées, une confiance mutuelle, une bienveillance et un soutien pour tous. Elles travaillent en coopération; il n'y a pas de place pour l'intolérance et les élèves ne sont ni harcelés ni menacés. Les élèves sentent que les adultes s'intéressent à eux collectivement et individuellement. Les attentes sont élevées précisément pour que les élèves réussissent sur le plan scolaire et social (Erb, tel que cité dans Bucher et Manning, 2003; Stader, 2000; et Dodd, 2000). Ainsi que le suggérait Sautner (2001), la bienveillance à l'égard des élèves doit recevoir la même considération que nos efforts pour assurer leur sécurité.

Bienveillance et sécurité dans les écoles de l'Ontario, Ministère de l'Éducation de l'Ontario

FACTEURS ATTÉNUANTS

- L'élève est incapable de contrôler son comportement.
- L'élève est incapable de comprendre les conséquences prévisibles de son comportement.
- La présence continue de l'élève dans l'école ne pose pas de risque inacceptable pour la sécurité de qui que ce soit..

AUTRES FACTEURS DONT IL DOIT ÊTRE TENU COMPTE

- les antécédents de l'élève;
- le fait de savoir si un processus de discipline progressive a été ou non appliqué à l'élève;
- le fait de savoir si l'activité pour laquelle l'élève est ou peut être suspendu ou renvoyé était liée au harcèlement de l'élève, notamment en raison de sa race, de son origine ethnique, de sa religion, de son handicap, de son sexe ou de son orientation sexuelle;
- les conséquences de la suspension ou du renvoi sur la poursuite des études de l'élève;
- l'âge de l'élève;
- dans le cas d'un élève pour lequel un (PEI) a été élaboré :
 - si son comportement était une manifestation du handicap identifié dans le plan;
 - si des mesures d'accommodement adéquates et personnalisées ont été prises;
 - si la suspension ou le renvoi risque d'aggraver son comportement ou sa conduite.

EN QUOI CONSISTE LA DISCIPLINE PROGRESSIVE?

Par discipline progressive on entend une démarche qui implique toute l'école et qui utilise

- un ensemble homogène de programmes de prévention;
- des programmes d'interventions;
- des programmes d'appuis
- des conséquences qui visent à corriger des comportements inappropriés chez les élèves et qui permettent à ces derniers d'apprendre des situations, de développer des habiletés sociales, de se responsabiliser face à leurs actions et finalement de tirer parti des stratégies qui encouragent et qui favorisent des comportements positifs.

En cas de comportement inapproprié, les mesures disciplinaires à appliquer doivent s'inscrire dans une démarche axée sur une intervention comportant des mesures correctives et un soutien plutôt que de s'appuyer sur des mesures punitives.

Les écoles doivent avoir recours à diverses formes d'interventions, d'appuis et de conséquences qui favorisent le développement et qui offrent des possibilités d'apprentissage qui renforcent un comportement positif et qui aident les élèves à faire de bons choix.

Il ne s'agit pas d'établir des conséquences progressives ou une gradation ascendante de mesures disciplinaires punitives ou de journées de suspensions.

QUESTIONS POUR ÉLARGIR UNE RÉFLEXION À L'ÉGARD DE NOS PRATIQUES

PRÉJUGÉS DANS LES POLITIQUES ET LES PRATIQUES DE DISCIPLINE PROGRESSIVE

Que fait l'école pour tenir compte du point de vue des élèves, des parents, du personnel enseignant et des membres de la collectivité aux fins de l'élaboration et de l'examen de politiques et de procédures de discipline progressive?

Comment mobilisez-vous les membres de la communauté scolaire en vue de déceler les préjugés?

Quels processus ont été mis en place pour aider à déceler les préjugés et stéréotypes dans les pratiques disciplinaires?

PRINCIPES ET QUESTIONS TOUCHANT LES DROITS DE LA PERSONNE DANS LES POLITIQUES ET LES PROCÉDURES DE DISCIPLINE PROGRESSIVE

Comment l'école intègre-t-elle des principes et facteurs relatifs aux droits de la personne dans les politiques et procédures qu'elle établit sur le continuum de la discipline progressive?

Quels sont les mécanismes et les processus actuels pour aider les parents et les membres de la communauté à comprendre leur rôle dans le climat de l'école, et les répercussions?

Comment les parents et les membres de la communauté sont-ils appuyés afin de promouvoir un comportement d'élève et un climat d'école positifs?

FACTEURS ATTÉNUANTS ET AUTRES, DES ÉLÉMENTS BASÉS SUR LE CODE ET DE LEUR INTERSECTIONNALITÉ EN RÉACTION À TOUS LES COMPORTEMENTS INAPPROPRIÉS

Quelle est l'incidence des privilèges, du pouvoir et de la dynamique du pouvoir sur les pratiques de discipline progressive?

Comment l'école adapte-t-elle ses pratiques disciplinaires à l'évolution de la diversité dans sa communauté?

Quels outils des droits de la personne l'école utilise-t-elle pour assurer une approche exempte de préjugés et corriger la discrimination et le harcèlement à l'intérieur d'une mesure disciplinaire?

De quelle formation le personnel de l'école profiterait-il afin de savoir comment appliquer les facteurs atténuants et les facteurs relatifs aux droits de la personne?

CONTINUUM DE STRATÉGIES PRÉVENTIVES À L'ÉGARD DES SUSPENSIONS ET DES EXCLUSIONS SCOLAIRES

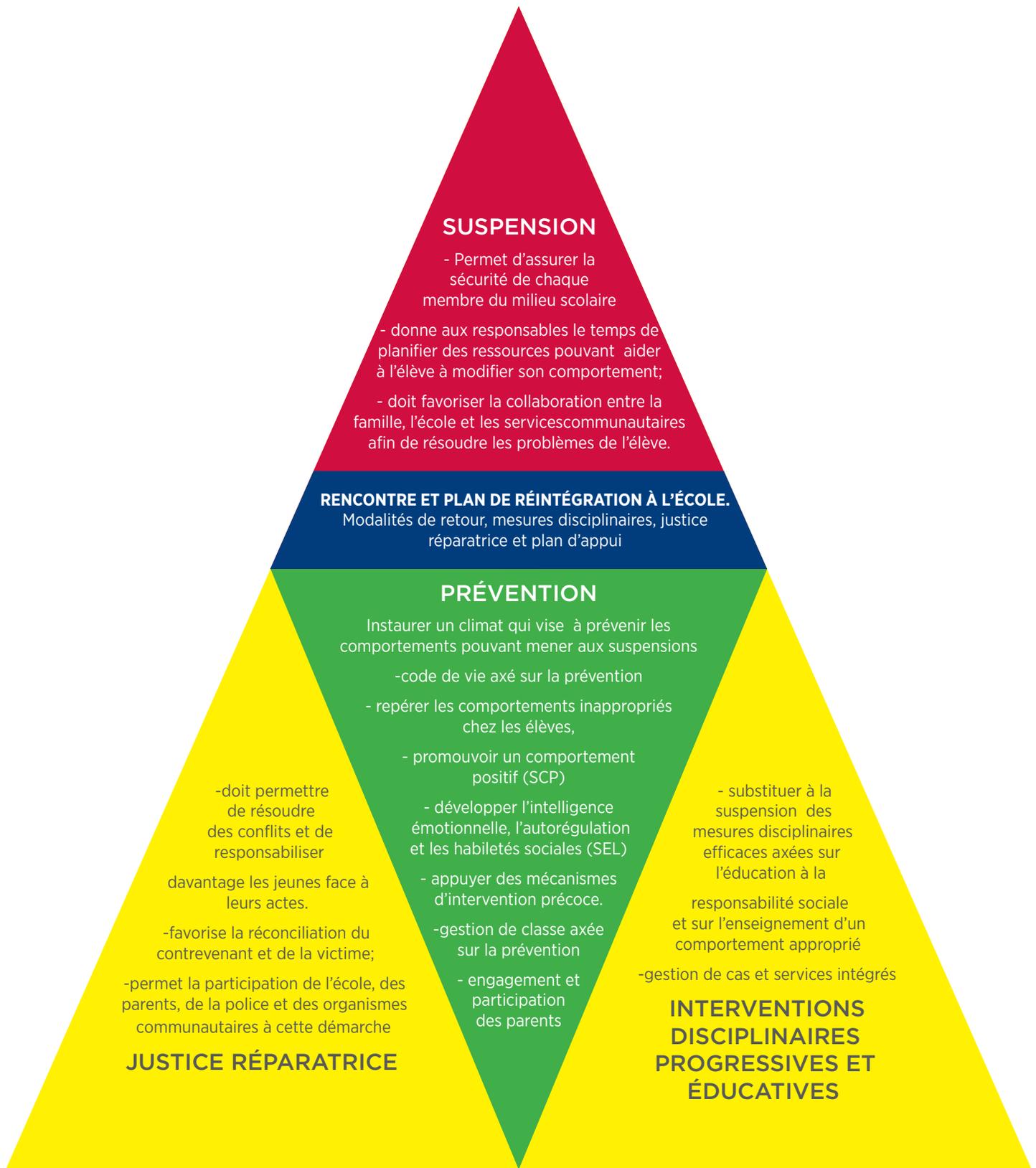


TABLEAU 1.1— SUSPENSIONS SUIVIS

Suspension	Réunion de planification	Plan d'action de l'élève		Plan de retour à l'école	Plan de réintégration
		Composante scolaire	Soutien au comportement		
1 à 5 jours	Non requis	Non requis	Non requis	Non requis	Non requis
6 à 10 jours	✓	✓	Non requis	✓	✓
11 à 20 jours	✓	✓	✓	✓	✓

Commentaires, modifications, piste de solution ou de mise en oeuvre, formation, etc

LISTE DE VÉRIFICATION À CONSIDÉRER AVANT D'IMPOSER UNE SUSPENSION DISCRÉTIONNAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 306 OU UNE SUSPENSION OBLIGATOIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 310

HISTORIQUE ET ENQUÊTE		
Entretien avec toute personne (enseignant de l'élève, ERRÉ, enseignant-ressource, membre de l'équipe-école ou de l'équipe de la réussite, etc.) qui pourrait partager de l'information pertinente quant à la situation, l'incident et/ou aux mesures d'appuis ou plan de sécurité déjà en place. Noms des intervenants : _____ Notes ci-jointes en annexes : _____	Oui	Non
Les mesures de discipline progressive déjà tentées ont-elles eu un impact positif ?	Oui	Non
MESURES DE DISCIPLINE PROGRESSIVE		
Prise de contact et communication avec les parents	Oui	Non
Avertissements verbaux, rencontres pour éveiller une prise de conscience	Oui	Non
Examens des attentes	Oui	Non
Réflexion (travail écrit) comprenant des éléments d'apprentissage et de justice réparatrice	Oui	Non
Programme de mentorat -à l'école, dans la communauté ou avec les pairs	Oui	Non
Service communautaire	Oui	Non
Rencontre de médiation et de résolution de conflit	Oui	Non
Rencontre direction/ élève/ parents	Oui	Non
Intervention selon les principes de la justice réparatrice	Oui	Non
Counselling (TS, Orientation et autres)	Oui	Non
Retrait de privilèges	Oui	Non
Retrait de la salle de classe	Oui	Non
Retenue	Oui	Non
Autres	Oui	Non

FACTEURS ATTÉNUANTS		
L'élève est incapable de contrôler son comportement	Oui	Non
L'élève est incapable de comprendre les conséquences prévisibles de son comportement	Oui	Non
La présence continue de l'élève dans l'école ne pose pas de risque acceptable pour la sécurité des personnes à l'école	Oui	Non
L'activité pour laquelle l'élève est ou peut être suspendu ou renvoyé est liée au harcèlement de l'élève, notamment en raison de sa race, de son origine ethnique, de sa religion, de son handicap, de son sexe ou de son orientation sexuelle	Oui	Non
L'âge de l'élève atténue sa compréhension des conséquences de son comportement	Oui	Non
La suspension aura un impact sur la poursuite des études de l'élève	Oui	Non
DANS LE CAS D'UN ÉLÈVE POUR LEQUEL UN (PEI) A ÉTÉ ÉLABORÉ :		
Son comportement était une manifestation du handicap identifié dans le plan	Oui	Non
Des mesures d'accommodement adéquates et personnalisées ont été prises. Si la réponse est négative, veuillez expliquer pourquoi :	Oui	Non
La suspension ou le renvoi risque d'aggraver son comportement ou sa conduite. Quels moyens de prévention et d'intervention ou/et de suivis sont en place – (plan de sécurité, plan d'appui, consultation de l'équipe multi, données de l'ERVM, etc.)	Oui	Non

ANTÉCÉDENTS PERSONNELS, ACADÉMIQUES ET COMPORTEMENTAUX DE L'ÉLÈVE**HISTORIQUE SCOLAIRE DE L'ÉLÈVE**

Dates	Écoles fréquentées

Inclure un rapport d'assiduité de l'élève :

d'absences motivées : _____

d'absences non-motivées : _____

de retards : _____

cours séchés : _____

Suspensions antérieures

Détails : ajouter en annexe au besoin

Oui

Non

Rendement académique égal ou supérieur au niveau 3'

Échec dans un ou des cours ? Crédits à risque ?

Oui

Non

FACTEURS SOCIAUX

L'élève a des amis ou un groupe d'amis qui permettent une socialisation positive

Détails :

Oui

Non

L'élève a des fréquentations douteuses qui pourraient influencer son comportement ou le mettre dans une position vulnérable et le rendre à risque

Détails :

Oui

Non

L'élève a des intérêts marqués pour la violence ou des situations violentes (musique, arts, jeux, sites WEB, médias sociaux, etc) qui inquiète son entourage ou qui pourraient influencer son comportement

Détails :

Oui

Non

Autres :

FACTEURS FAMILIAUX		
L'élève habite avec ses deux parents	Oui	Non
L'élève est pupille de la couronne Autres informations pertinentes :	Oui	Non
Défis ou problématiques particulières à la maison (p.ex., maladie, deuil, perte d'emploi d'un ou des deux parents, parent militaire à l'extérieur du pays, etc.) Détails :	Oui	Non
Facteurs personnels ou familiaux qui pourraient influencer son comportement. Détails ou autres facteurs de risque :	Oui	Non
AUTRES ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER		

STRATÉGIES D'INTERVENTION PRÉCOCES ET RÉGULIÈRES POUR MAINTENIR ET ENCOURAGER UN COMPORTEMENT POSITIF

Modification de programme et accommodations	S/O	Oui	Non
Placement scolaire	S/O	Oui	Non
Soutien au comportement positif	S/O	Oui	Non
Counselling individuel	S/O	Oui	Non
Counselling de groupe ou par les pairs	S/O	Oui	Non
Résolution de conflits	S/O	Oui	Non
Intervention suite à de l'intimidation	S/O	Oui	Non
Justice réparatrice	S/O	Oui	Non
Programme de mentorat	S/O	Oui	Non
Programme de sensibilisation	S/O	Oui	Non
Plan de sécurité	S/O	Oui	Non
Plan et programme d'appui offerts par l'école, le conseil ou la communauté	S/O	Oui	Non
Stratégies pour la réussite – équipe de la réussite – ERRÉ, etc.	S/O	Oui	Non
Autres	S/O	Oui	Non
Autres observations :			

